

DEL2026_03_039

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Présents : 35
Votants : 35



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un mars, à 10 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Gymnase Colette Besson, sous la présidence de M. Xavier LEMOINE - Maire à la suite de la convocation adressée le **6 MARS 2026**

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé Solonirina VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

M. Antoine JOUSSET a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS DE QUARTIERS

Sur proposition de Xavier LEMOINE

Les communes possédant une population de 20 000 habitants ou plus, ont la possibilité de créer des postes d'Adjoint de quartier.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-2-1 et L. 2143-1,

Vu la délibération n°2015/285 du 25 novembre 2015 portant création de trois conseils de quartiers pour les quartiers de Franceville, les Coudreaux et le Centre ville – Résidence des Bosquets,

Vu la délibération 2020_11_166 du 25 novembre 2020 portant re délimitation des trois conseils de quartiers dénommés comme suit :

- Centre – ville – Résidence des Bosquets – Notre Dame des Anges – 7 îles – Général de Gaulle – Anatole France, Hôpital
- Les Coudreaux – Général Leclerc – Vaucanson
- Franceville – Les Oiseaux – Les Fleurs – Les Arbres,

Considérant que la population de Montfermeil est supérieure à 20 000 habitants,

S'LO

DEL2026_03_039

Considérant que le Conseil Municipal a la possibilité de créer des postes d'Adjoints au Maire pour les conseils de quartiers existants,

Considérant que le nombre de postes d'Adjoints de quartier est indépendant de celui des postes d'Adjoint au Maire et que la règle des 30 % de l'effectif légal reste respectée,

Considérant que le nombre de postes d'Adjoints de quartier créé ne peut excéder 10 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de Montfermeil est de 35 membres,

Considérant que le nombre maximal de postes d'Adjoints de quartier pouvant être créé est fixé à 3, par application de la règle des 10 % de l'effectif légal et au regard du nombre de conseils de quartier existants,

Considérant que la mission d'Adjoint de quartier n'est pas exclusive et que le Maire peut déléguer d'autres fonctions aux Adjoints de quartier leur ouvrant un droit à indemnités,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De créer 3 postes d'Adjoints de quartier.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

29 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé Solonirina VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN

6 ABSTENTIONS

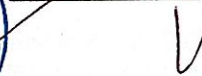
Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de séance,
Antoine JOUSSET**



**Le Maire,
Xavier LEMOINE**



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.